

DEPARTEMENT  
DE  
LA GUYANE  
VILLE DE SAINT-LAURENT-DU-  
MARONI



EXTRAIT  
DU  
REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 30 AVRIL 2026**

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-LAURENT-DU-MARONI  
-  
CANTON  
DE  
SAINT-LAURENT-DU-MARONI

**OBJET :**

**BUDGET VERT 2026**

Le nombre de Conseillers Municipaux en  
exercice est de : 45

L'an deux mille vingt six, le trente avril à 15 H 00, le  
Conseil Municipal de la Commune de Saint-Laurent-  
du-Maroni s'est réuni sous la présidence de Monsieur  
Lénaïck ADAM, Maire, suite à la convocation  
adressée le 17 avril 2026.

**PRESENTS:**

M. Lénaïck ADAM - Mme. Styvia SOMMEIL -  
CURRON - M. Joseph VERDA - Mme Amour  
PANELLE - M. Rémi Valentin JACOBI - Mme Marie-  
Paule KESINA - M. Stéphane JAMES - Mme Graciana  
GALIMA - M. Roméo MAC-INTOSCH - Mme Audrey  
TIERAN - Monsieur Jean-Luc REQUENA - Mme  
Audrey MOLBA - M. Eric AGOUTI - Mme Véronique  
Annick Tatiana GRANDA - M. Romain ANAISSANT  
- Mme Katia CLEMENCIN - M. Raymond ABLANC -  
Mme Greta BALBIN - M. Gillano Bénito ATIAISO -  
Mme Tatiana DAY - M. Kenny KOLINO - Mme  
Adrianna CORNEILLE - M. Christophe DEWINIE -  
Mme Méline AMETE - M. Gérard TOUPOUTI - Mme  
Mérédith PAPOE - M. Ismael Helorge RAPHA - Mme  
Henricka KANIA - M. Jefferson ATCHALISO - Mme  
Axelle BABEL - M. Mickael AJOME - Mme Marie-  
Elisabeth GAZEL - M. Bolton AMAYOTA - Mme  
Patricia DANIEL - M. Ruben ATANSO - M. Mickle  
PAPAYO - M. Léon BERTRAND - Mme Nathalie  
KAMANO - Madame Sylvie SOISIA - Mme Raïssa  
DIMPAY - M. Marciano SOEWA

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme. Marie-Chantal TOUPOUTI à M. Mickle  
PAPAYO - M. Claude GABY à M. Ruben ATANSO -  
M. Sylvio VAN DER PIJL à Mme Raïssa DIMPAY

**ABSENTS :**

Monsieur Bryce DOUAN

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Luc REQUENA

**Récapitulatif des votes :**

Pour : 44	
Contre : 0	
Abstentions : 0	
Ne prenant pas part au vote : 0	

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Projet de loi de finances pour 2026,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le Code général des impôts,

VU la délibération du Conseil municipal du 14 avril 2026 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Vu les Comptes Financiers Uniques (CFU) de l'exercice 2025,

VU le projet de budgets primitifs 2026 proposés par Monsieur le Maire,

VU le projet de budget vert 2026 proposé par Monsieur le Maire et sa note de présentation ci-annexée,

Vu l'avis favorable de la commission Budgets et Stratégies financières réunie le 22 avril 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE :** D'adopter le budget vert de la Ville de Saint-Laurent du Maroni pour l'année 2026.

Fait à Saint-Laurent-du-Maroni, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
SAINT LAURENT DU MARONI, le 20 mai 2026

LE MAIRE

Lénaïck ADAM



# Budget Vert 2026

Conseil Municipal du 29  
avril 2026



*Méthode I4CE - Atténuation des émissions de gaz à effet de serre*



# Rappel de la Démarche

## Une démarche pilotée par I4CE

L'institut de l'économie pour le climat est une association experte de l'économie et de la finance dont la mission est de faire avancer l'action contre les dérèglements climatiques

I4CE est une association d'intérêt général à but non lucratif fondée par la CDC et l'AFD. Grâce à ses recherches appliquées, l'Institut contribue aux débats sur les politiques liées au climat. Il rend aussi publiques des analyses pour appuyer la réflexion des institutions financières, des entreprises ou encore des territoires et les aider à intégrer concrètement les enjeux climatiques dans leurs activités.

**I4CE**  
INSTITUTE FOR  
CLIMATE  
ECONOMICS



Ville de  
Saint-Laurent du Maroni  
Sèves de Guyane

# Les objectifs de la méthode

Le Budget Vert, un outil précieux et transparent en faveur de la transition écologique

IDENTIFIER ET  
COMPRENDRE

EVALUER LA  
COHERENCE

ANALYSER  
LES MARGES  
DE  
MANOEUVRE

SUIVRE  
L'EVOLUTION  
DE LA  
COLORATION

La méthodologie développée par I4CE vise à analyser la cohérence entre les dépenses de la collectivité et ses objectifs climatiques. Le prisme adopté est celui de l'**ATTÉNUATION** des émissions de gaz à effet de serre (premier axe des enjeux). D'autres préoccupations en lien avec les enjeux environnementaux au sens plus large sont parfois ignorés par la méthode, comme la biodiversité, l'épuisement des ressources minérales et énergétiques, la consommation d'eau ou encore l'acidification de l'eau ou de l'air.



# La coloration des Dépenses

**TRES  
FAVORABLES**

Dépenses à impact très positif sur le climat

**FAVORABLES  
SOUS  
CONDITIONS**

Dépenses permettant une réduction des émissions GES mais insuffisantes à long terme

**NEUTRES**

Dépenses sans impact significatif sur la trajectoire de neutralité carbone

**DEFAVORABLES**

Dépenses incompatibles avec la neutralité carbone et qui induit des émissions de GES

**A  
APPROFONDIR**

Dépenses ayant à priori un impact sur le climat mais non classable car manque d'informations et de données

**INDEFINI  
METHODOLOGIQUE**

Dépenses ayant à priori un impact sur le climat mais non classable en l'état actuel des connaissances

# Périmètre du Budget 2026 étudié

## Définition des seuils

Les dépenses ayant un impact climatique doivent être étudiées manuellement. La méthodologie prévoit donc l'instauration d'un seuil minimum de niveau dépense afin de limiter l'aspect chronophage de la démarche. La méthode propose de couvrir plus de 85% du volume de chaque section (fonctionnement et investissement en dépenses).

Les seuils d'analyse définis pour la Ville de Saint-Laurent du Maroni aux lignes de crédits budgétaires sont :

- Fonctionnement : 50 000€ (sur l'exercice du CA 2025 et du BP 2026)
- Investissement : 50 000€ (sur l'exercice du CA 2025 et du BP 2026)



**96,4% du  
Budget 2026  
étudié soit  
111,7M€**

# Les Dépenses hors périmètre

Envoyé en préfecture le 21/05/2026  
Reçu en préfecture le 21/05/2026  
Publié le  
ID : 973-219733110-20260519-DELIBE3735\_2026-DE



Les dépenses classées hors périmètre ne sont pas pertinentes au regard de la méthodologie, elles sont essentiellement liées au remboursement annuel de la dette, aux opérations d'ordre ainsi qu'aux dotations aux provisions.

---

## Dépenses réelles

---

Capital de la dette  
Intérêts d'emprunt  
Dotations aux provisions

---

## Dépenses d'ordre

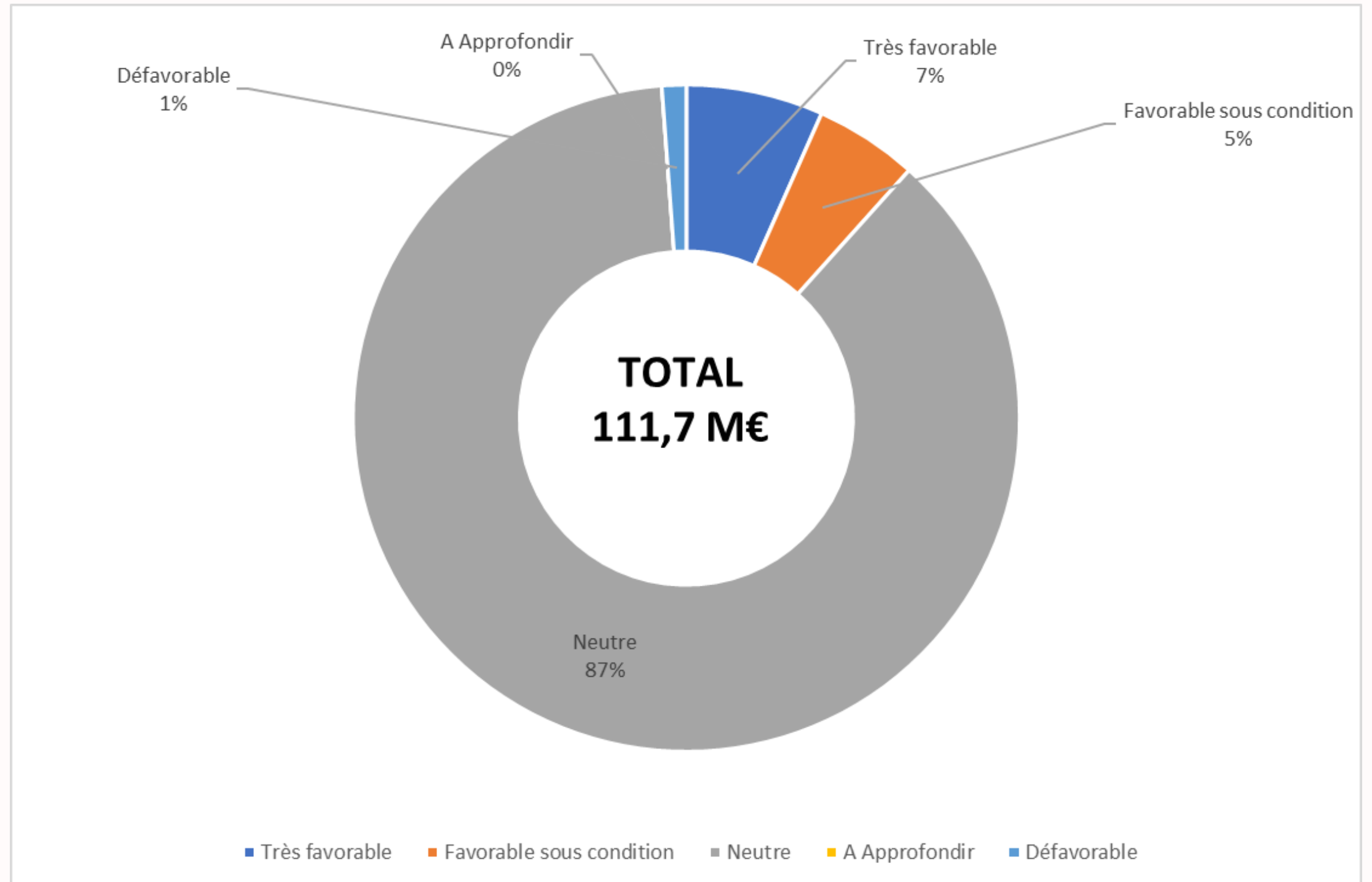
---

Mouvements d'ordre

# Volume global des dépenses analysées



<b>Très favorable</b>	<b>7 431 652,09 €</b>
<b>Favorable sous condition</b>	<b>5 591 512,94 €</b>
<b>Neutre</b>	<b>97 418 169,06 €</b>
<b>A Approfondir</b>	<b>- €</b>
<b>Défavorable</b>	<b>1 320 509,81 €</b>



# Comparatif des données avec le Compte administratif 2025

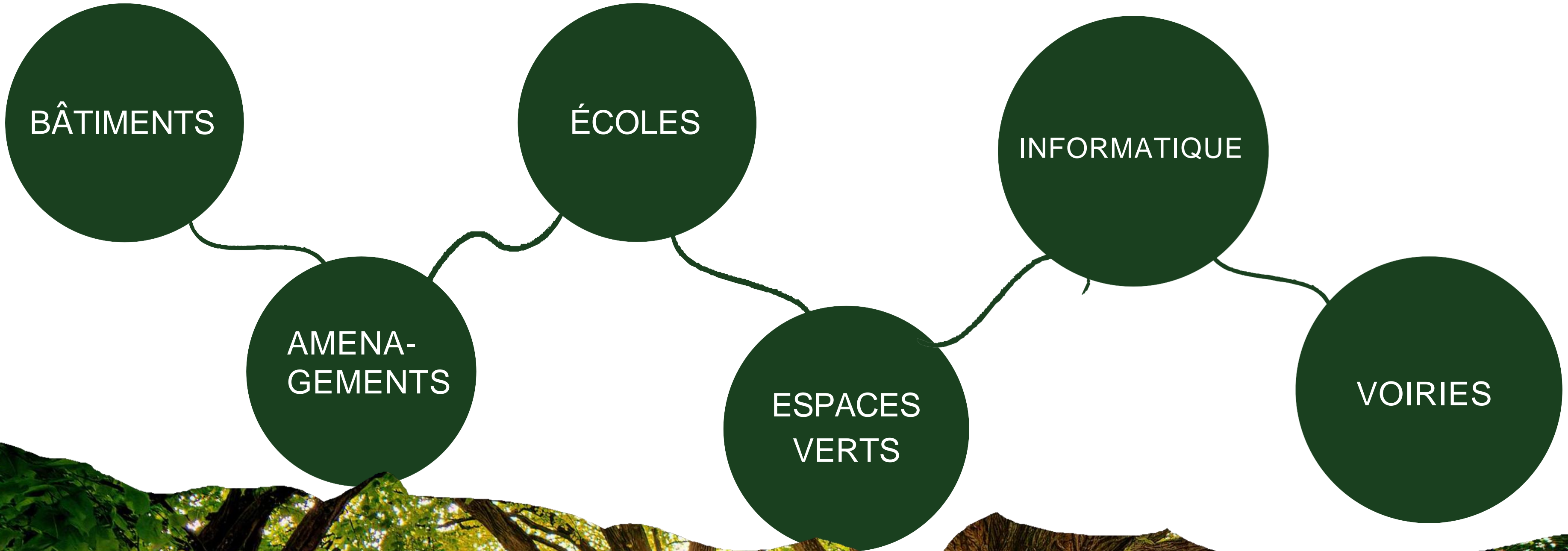
	CA 2025	BP 2026	Evolution en %
<b>Très favorable</b>	1 277 588,51 €	7 431 652,09 €	481,69%
<b>Favorable sous condition</b>	3 384 809,24 €	5 591 512,94 €	65,19%
<b>Neutre</b>	81 545 012,24 €	97 418 169,06 €	19,47%
<b>A Approfondir</b>	- €	- €	0,00%
<b>Défavorable</b>	1 076 196,85 €	1 320 509,81 €	22,70%

Entre 2025 et 2026, deux faits notables et positifs sont à relever et correspondent d'une part à l'évolution positive de la proportion des dépenses dites très favorables au sein du budget (+481,69%) liées notamment à la collation collective et la restauration des biens historiques et culturels.

Également et au regard de la méthode exploitée, les dépenses n'ont pas été classées "INDEFNI METHODOLOGIQUE".

# Les principaux secteurs impactés

Envoyé en préfecture le 21/05/2026  
Reçu en préfecture le 21/05/2026  
Publié le  
ID : 973-219733110-20260519-DELIBE3735\_2026-DE



# Zoom sur les Dépenses Favorables

## PRINCIPALES DEPENSES FAVORABLES

Directions des Affaires Scolaires	Collation collective, transformation des classes en brique, mise en place de ventilateur plutôt que des climatiseurs Réduire les déchets : tri, compostage
Direction des Grands Projets	Réhabilitation du bâti, rénovation, réfection des berges, transport en commun Favoriser des aménagements résilients face aux fortes pluies et inondations.
Direction des Infrastructures	Pistes cyclables, constructions ventilées naturellement
Direction du Centre Technique Municipal	Entretiens espaces verts Optimiser les consommations d'énergie des bâtiments municipaux Recycler et valoriser les déchets techniques (matériaux, équipements) Ramassage régulier des déchets au sein de la ville
Direction Développement Durable	Entretiens des réseaux d'eau, d'assainissement Sensibiliser la population aux écocestes
Police Municipale	Enlèvement des VHU Lutter contre les dépôts sauvages et pollutions Sensibiliser aux règles environnementales locales.
Direction des Affaires Financières	100% dématérialisation des BDC et Bordereaux Mettre en place des critères environnementaux dans les marchés publics Suivre des indicateurs de performance environnementale
DGA Ressources	Electricité produite essentiellement par le barrage de Petit- Saut, voitures électriques Réduire l'empreinte carbone interne (numérisation, sobriété énergétique)



## Budget Vert 2026

Il s'agit d'une démarche encore nouvelle pour la Commune de Saint-Laurent du Maroni.

Comparativement au Compte Administratif 2025, le Budget Vert 2026 présente une proportion de dépenses dites très favorables en augmentation et une légère augmentation des dépenses dites défavorables.

Il s'agit de la 2<sup>e</sup> année que le budget vert est présenté. Il pourra être renforcé aux regards également des enjeux de la Guyane.

La méthode sera progressive chaque année afin d'y intégrer davantage d'enjeux comme la biodiversité ou encore les pollutions locales.



Ville de  
Saint-Laurent du Maroni  
Sèves de Guyane

# Synthèse